

VILLE DE CARCASSONNE

ARRETE

N°2026-AT-0416

**Arrêté temporaire n°2026-AT-0416
Portant réglementation de la circulation**

ROUTE MINERVOISE

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-Lieu du Département de l'Aude ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-21-1 et R. 411-8, R.411-25, R.417-10 et R.417-12

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, livre 1, 7ème partie, marques sur chaussées-annexes

VU l'Arrêté Municipal en date du 09 janvier 1968 modifié, visé par le Préfet en date du 2 février 1968, portant réglementation de police de circulation et de stationnement dans l'agglomération ;

VU l'Arrêté Municipal 2011-0831 en date du 26 avril 2011, portant charte des travaux et occupations situés dans l'emprise du domaine public ;

VU l'Arrêté Municipal 2023_AP_0032 en date du 11 Avril 2023 portant réglementation du stationnement et de la circulation sur le site de la Cité ;

VU l'Arrêté Municipal 2023-AP-0041 en date du 19 Avril 2023 portant réglementation des occupations du domaine public pour travaux dans la Bastide Saint Louis et ses abords ;

VU l'Arrêté Municipal 2026-0034 en date du 3 février 2026 portant répartition des charges aux Adjointes ;

VU l'Arrêté Municipal 2026-0060 en date du 23 février 2026 portant répartition des charges aux Conseillers Municipaux Délégués ;

VU la Délibération n°7 adoptée en Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 portant Règlement de Voirie ;

VU la demande de l'entreprise ;

VU la demande des Services Techniques de la ville de Carcassonne ;

VU l'avis du service Urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des personnes et des biens ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre la réalisation des travaux de réfection de voirie par l'entreprise JEAN LEFEBVRE, CHEMIN DE VALMY (Pont-Rouge) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 23/03/2026 et jusqu'au 03/04/2026, la circulation des véhicules est interdite de 08h00 à 17h00 CHEMIN DE VALMY. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre1, 8ème partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le demandeur, JEAN LEFEBVRE.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 :

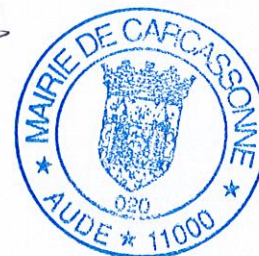
La Directrice Générale des Services, le Directeur Général des Services Techniques, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, la Direction de la Tranquillité Publique, la Direction de la Réglementation et Citoyenneté et les Services de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville.

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville, le 09 mars 2026

Conseiller Municipal Délégué


Claude ZORZETTO



CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage le :

20 MARS 2026

Conformément à l'article R421-1 du code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication.

Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : (odp@mairie-carcassonne.fr)

Mairie de CARCASSONNE
32, rue Aimé Ramond - 11835 CARCASSONNE CEDEX 9
Direction de la Réglementation et Citoyenneté
Domaine Public Non Commercial
Tel : 04 68 77 79 21 / 04 68 77 71 46 / 04 68 77 75 24
odp@mairie-carcassonne.fr

Diffusion:

- CARCASSONNE AGGLO
- MAIRIE DE CARCASSONNE-
- RTCA
- SDIS
- TRANSPORT OCCITANIE
- POLICE NATIONALE
- SMUR
- CARCASSONNE TOURISME
- SERVICES TECHNIQUES
- Police Municipale
- JEAN LEFEBVRE
- Direction de la Réglementation et Citoyenneté

Événement familial
C Fontaine A : odp

16/02/2026 19:38

Historique : Ce message a été transféré.

Madame, monsieur,

Suite à un événement familial, mon déménagement prévu le 07/03/2026 est impossible.

Je reviens vers vous afin, et si possible obtenir une nouvelle autorisation de l'espace public pour le 14/03/2026.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Serait-il possible pour vous ?

Je vous remercie beaucoup.

Cordialement.

Le ven. 6 févr. 2026, 13:18, <odp@mairie-carcassonne.fr> a écrit :

N° 21 AVENUE DU PRESIDENT FRANKLIN

ROOSEVELT Entête

Page /

--> Objet : Diffusion multiple d'arrêtés , N° 21 AVENUE DU PRESIDENT FRANKLIN ROOSEVELT Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint les arrêtés suivants : Numéro Emprises Dates Nom du fichier 2026-AT-0194 Emprise N°1

N° 21 AVENUE DU PRESIDENT FRANKLIN ROOSEVELT 2020

Stationnement réservé Le 07/03/2026 2026-AT-0194.pdf Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.